

Compte rendu du CHSCT du 29/10/2018

«SPECIAL AMIANTE LACAZE».. où chacun devrait prendre ses responsabilités.

Il y a des dossiers sur lesquels nous gagnerions du temps si chacun prenait ses responsabilités.

Ce jour, le 29/10/2018, la direction a réuni, dans l'urgence, le CHSCT sur le sujet de l'amiante au 4 rue amiral Lacaze.

Les trois directions sont représentées, les organisations syndicales aussi.

FO a lu une déclaration liminaire visant à rappeler que cet évènement était inévitable compte tenu des moyens toujours plus limités qui nous sont accordés. Ne nous voilons pas la face, il y aura d'autres évènements aussi graves, voire plus graves. C'est la conséquence d'un colmatage continu.

Il faudrait sortir d'une logique minimaliste, faire preuve de bon sens et prendre ses responsabilités.

On aurait pu y croire, lorsque la direction a reconnu qu'il y a eu un dysfonctionnement.

Malheureusement, nous avons vite compris que, comme d'habitude, l'administration songe prioritairement à se protéger : L'entreprise n'aurait pas suivi la procédure : elle aurait dû attendre «l'ordre de service».

Hé oui ! C'est la procédure..Et même si tout le monde sait que, dans la pratique, l'administration n'a plus les moyens d'appliquer les procédures, elle peut toujours rappeler la théorie pour se protéger...

Par ailleurs, le responsable de site aurait sans doute dû s'assurer que la procédure est suivie.

Combien de responsables de sites connaissent la procédure ? Sans doute très peu, à entendre les différents «couacs» qui ont régulièrement lieu dans notre réseau départemental. Quelle procédure pour les particuliers, pour les entreprises, pour les collègues venus d'ailleurs ... ? Une formation est à envisager, reconnaît la Direction.

Les Organisations Syndicales ont comme l'impression qu'on essaie de noyer le poisson. Le poisson devrait-on dire..

D'ailleurs, la Direction nous indique que l'on n'est pas assez rationnel sur le dossier amiante.

Pourtant, certains de nos collègues de Loire Atlantique sont morts ou sont gravement atteints par les symptômes caractéristiques dus à une exposition à l'amiante.

Et les prélèvements par «lingettes» de Lacaze montrent bien un résultat positif.

La Direction a demandé l'avis de l'ISST, qui précise qu'un prélèvement supplémentaire n'est pas prévu par la circulaire N° xyz... Cet ISST qui n'est sans doute même pas venu sur place pour voir et comprendre.

Nous (**FO**) comprenons alors clairement le désintéret de notre direction et seuls comptent la procédure, l'économie budgétaire, et la reprise du travail. Cette reprise du travail qui d'ailleurs se fait avant la réunion du CHSCT.

FO a demandé clairement qu'un «tour de table» immédiat suffirait à déterminer «QUI» se positionne «POUR» un prélèvement avec lingette **sur l'ensemble du site.**

La direction va redemander à la DG...qui répondra...Quand ? Quoi ? A-t-on vraiment besoin de l'avis de ceux qui sont à 9000 km ?

Lorsque que **FO** demande l'historique, à savoir :

- de quand date la pose de ce crépi ?
- d'autres crépis auraient pu être posés dans notre réseau ?

Nous sommes (comme souvent) bien seuls et certainement un peu idéalistes..Mais (comme souvent) nous reviendrons à la charge, et trouverons (comme souvent) une faille qui permettra de faire aboutir nos revendications !

FO rappelle aussi l'importance de réaliser une fiche individuelle de présence. La direction nous rassure en assurant qu'un recensement est fait. **FO** a vite fait de démontrer qu'une fois de plus, cela est fait un peu «à la légère» ! Certains agents seront certainement oubliés. A ce sujet, si vous avez connaissance de certains collègues qui seraient «inhabituellement» passés dans les locaux, **faites nous remonter**, s'il vous plait.

Cependant, une enquête sera menée. Nous savons déjà que la Direction cloisonnera bien comme il faut pour limiter le champ d'investigation des Organisations Syndicales.

Nous resterons vigilant et faisons d'ores et déjà remonter au siège national. Ce dossier n'est pas clos.

Tu trouveras ci- joint notre déclaration liminaire visant à rappeler, entre autres, notre position, nos demandes, les obligations de l'administration.

Cher(e)s collègues, cet évènement démontre encore (malheureusement) «à quoi» peuvent servir les syndicats, et à quoi il servira de voter :

Pour nous défendre, **NOUS, NOS STATUTS, NOS EMPLOIS, NOTRE SERVICE PUBLIC, NOS CONDITIONS DE TRAVAIL .**

NOUS SOMMES TOUS ACTEURS, FAITES-NOUS REMONTER L'INFORMATION.

Vos délégués **FO** : Gilles JUSTOME (Titulaire- DRFiP), Fabienne SAMAIN (suppléante Douanes), Frédérique ALVAREZ (experte-DRFiP)

FO - DGFiP Réunion, ZAC BANK 1, rue du Père Raimbault CS 97751 Saint-Pierre CEDEX